

*La parole est donnée à ...* est une rubrique de la lettre électronique de l'Onaps. Retrouvez la lettre électronique dans son intégralité sur le site internet : <http://www.onaps.fr/lettre-electronique/lettre-electronique/>

## LA PAROLE EST DONNÉE À... JACQUES BIGOT

Ce mois-ci, rencontre avec **Jacques Bigot**, nouvellement nommé responsable du Pôle Ressources national Sport Santé Bien-être, implanté à Vichy.

### ***Quelles sont les missions du Pôle ressources national sport santé bien être (PRN2SBE) ?***

Les missions prioritaires du **PRN2SBE** sont :

- Assurer une veille documentaire de manière à rendre accessible toutes les informations qui concernent le sport santé aux professionnels de la santé et du sport ainsi qu'au grand public.
- Promouvoir et développer les activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé avec plusieurs volets :
  - sensibiliser les différents publics sur les bienfaits de la pratique des APS pour la santé, et notamment pour les personnes atteintes de pathologies chroniques non transmissibles ;
  - recenser les initiatives prises dans ce domaine ;
  - recenser les études qui mettent en évidence les bienfaits de la pratique des APS pour la santé.

Il faut bien sûr communiquer sur toutes ces études et ces initiatives.

- Valoriser les expériences innovantes dans le domaine du sport-santé et diffuser les recommandations de bonnes pratiques.
- Promouvoir et accompagner la mise en place de dispositifs partenariaux de coordination régionale et soutenir tous les dispositifs existant en France.
- Participer au comité de pilotage du plan national sport-santé bien-être.
- Enfin le Pôle a pour mission d'animer un groupe d'experts sur des thématiques précises et bien sûr de collaborer avec l'Onaps.

Tout ceci se réalise en étroite relation avec l'expertise de notre conseillère scientifique, Martine Duclos (*conseillère scientifique pour le ministère chargé du Sport et présidente du comité scientifique de l'Onaps*).

### ***Justement, comment envisagez-vous la poursuite du partenariat avec l'Onaps ?***

Ce partenariat ne doit pas se faire ponctuellement mais s'établir au jour le jour, au long cours. Il s'agit de collaborer régulièrement, témoin l'organisation conjointe d'un colloque dès l'année prochaine. Nous avons comme mission commune de lutter contre la sédentarité et de communiquer autour des bienfaits de l'APS comme facteur de santé.

***Je reviens sur la création du Pôle, en quoi sa création a-t-elle permis de combler un vide peut être existant dans le monde du sport et de la santé ?***

Le Pôle fut créé en 2009, avant la communication conjointe en conseil des ministres de Valérie Fourneyron et Marisol Touraine, et la parution de l'instruction du 24 décembre 2012. Ainsi un des axes de travail du Pôle est de recenser tous les acteurs et dispositifs du sport-santé : les fédérations sportives impliquées, les réseaux sport-santé bien-être, les plans régionaux sport santé bien-être établis comme le précise l'instruction, entre les agences régionales de santé et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Le **PRN2SBE** a pour mission de répertorier toutes les structures qui œuvrent pour le sport-santé bien-être, toutes les actions conduites au plan national, de manière à pouvoir valoriser les actions innovantes et consolider celles réalisées au plan national.

Je souhaiterais que les structures désirant s'investir dans le sport-santé, organiser des manifestations ou mettre en œuvre des actions sur le plan pratique, trouvent au travers du **PRN2SBE**, LA ressource pour les guider et transmettre le relais au plan local.

Actuellement de fortes oppositions existent entre les différents professionnels (enseignants APA, kinésithérapeutes, éducateurs sportifs...) œuvrant dans le monde du sport santé. A mon humble avis, il faut dépasser ces oppositions stériles et construire une dynamique commune en élaborant conjointement des parcours de soins, de santé dans une continuité au service du patient puis du pratiquant, tout en respectant la place et les prérogatives de chacun.

La parution prochaine du décret devrait clarifier la situation.

***Pouvez-vous me parler des réalisations/travaux déjà accomplis par le Pôle ressources national sport-santé bien être?***

Le **PRN2SBE** a déjà édité des [fiches thématiques](#) sous la coordination de Martine Duclos, notamment sur :

- « sport, santé, AP, sédentarité : de quoi parle-t-on ? »,
- « les APS : une pratique régulière au service de la santé »,
- « les APS : bénéfiques sur la santé des seniors »
- « les APS : bénéfiques sur la santé des jeunes ».

Des pastilles vidéo ont également été réalisées sur ces thématiques.

Un colloque sur le thème « APS : un enjeu pour la santé » a aussi été organisé.

***Peut-on visionner ces pastilles vidéo depuis le site internet du Pôle ressources national sport-santé bien être?***

Le site internet du **PRN2SBE** est en projet à l'heure actuelle, mais ces pastilles vidéo sont consultables depuis le [site du ministère](#).

***Peut-on consulter les actes du colloque ?***

Les interventions sont disponibles sur le [site du Ministère](#).

***En attendant le site internet, comment en savoir plus sur le Pôle ?***

Il faut patienter encore un peu, l'objectif du Ministère et du **PRN2SBE** est de communiquer par le biais d'une newsletter et de diffuser toutes les informations nécessaires sur le Pôle.

***Un regroupement des correspondants sport-santé avait été envisagé. Est-ce toujours d'actualité ?***

Le **PRN2SBE** a été en « sommeil » avant ma nomination en date du 01/09. La priorité est de communiquer sur la reprise des activités et la nouvelle implantation du Pôle à Vichy. Une de ces missions est de réunir les acteurs du sport-santé, pour ce faire, nous envisageons de regrouper les correspondants régionaux, les chefs de projets de réseaux sport-santé bien-être, les référents sport-santé des fédérations mais je ne peux pas encore à l'heure actuelle vous donner de dates précises.

Il faut nous laisser le temps de mettre en œuvre ces regroupements, de déterminer les objectifs, les méthodes de travail afin qu'une synergie bénéfique à tous les protagonistes du sport santé puisse se mettre en œuvre.

Le **PRN2SBE** ne doit pas être uniquement une structure distillant des informations descendantes. Je souhaite impliquer tous les acteurs du sport-santé en leur demandant de bien vouloir nous transmettre en amont leurs événements propres (colloques sport-santé, journées sport santé, actions de terrain...) de manière à ce que l'information puisse être relayée par l'intermédiaire du site et /ou de la newsletter.

***Quel est votre programme de travail pour l'année 2017 ?***

Le programme est en cours d'élaboration. Toutefois, une des premières actions de 2017 consistera à recenser les formations du champ sport-santé pilotées par les fédérations sportives, par le mouvement CNOSE CROS CDOS, par les universités, le privé ... de manière à établir des bases de données récentes et fiables. Nous voulons avoir une vision exhaustive des formations.

Ensuite nous aborderons les réseaux sport-santé afin de déterminer leurs actions, leurs priorités, leurs domaines d'investigation (prévention primaire ou tertiaire).

À partir de là, nous construirons des regroupements de manière à travailler tous ensemble sur la dynamique sport-santé.

Il est également envisagé de revisiter certaines fiches thématiques et de produire de nouveaux documents.

***Justement comment favoriser le développement d'actions sport-santé ?***

C'est une question délicate mais importante. Les études commencent à dater un peu mais montrent que seulement la moitié de la population française pratique une AP. Par conséquent, nous devons communiquer sur les bienfaits des APS afin de convaincre les personnes de pratiquer, de lutter contre l'inactivité physique et la sédentarité dont les effets délétères ne sont plus à prouver.

Il faut trouver, et c'est là aussi que la collaboration entre l'Onaps et le Pôle sera pertinente, des moyens permettant à la population de pratiquer des AP à des fins de santé.

Pour bénéficier de réels bienfaits, les recommandations actuelles préconisent des AP devant être régulière, adaptée, sécurisée et progressive.

Ceci implique obligatoirement en amont de construire des formations sport santé permettant d'encadrer ce type d'activités. Ce point me paraît fondamental.

Dans un deuxième temps, les structures sportives devront être en mesure d'accueillir ce nouveau public à des fins de santé puisqu'il ne s'agit plus de pratique compétitive ou de loisirs mais de pratiques bénéfiques pour la santé.

Nous sommes certainement à un tournant idéologique : sport de compétition et sport-santé sont souvent opposés, alors que ces deux pratiques au sein d'une association sportive sont compatibles et viables sans qu'il y ait rivalité. Il conviendra de maintenir les deux orientations, de les enrichir pour

obtenir un nombre de licenciés plus important, développer une autre idée de la vie fédérale, porter une philosophie différente. Le club doit se positionner en tant que vecteur de cohésion sociale. Je crois que communiquer sur les bienfaits de l'AP sur la santé est essentiel dans la société actuelle pour amener un maximum de personnes à pratiquer, à lutter contre la sédentarité, des plus jeunes aux seniors avançant en âge.

***Les notions de « sport » et « bien-être » sont-elles complémentaires ou antinomiques ?***

Ces notions ne sont pas du tout antinomiques, elles sont au contraire complémentaires.

À sa création en 2009, l'intitulé du Pôle était Pôle ressources national sport-santé, la notion de bien-être a été ajoutée par la suite.

Pour reprendre la définition de l'OMS, être en bonne santé ne se traduit pas seulement par l'absence de maladie mais recouvre un bien-être au plan physique, psychologique et social. Il n'est pas inutile de le rappeler.

Il me paraît important d'évoquer aussi le bien-être au travail, car on a tendance à employer l'expression « santé au travail », sans prendre en compte le fait que les personnes atteintes de pathologies chroniques travaillent et ne sont pas pour autant en bonne santé.

La pratique des AP permet donc de ressentir un bien-être au travail grâce à ses bénéfices sur la santé, apportés aux plans physique, psychologique et social. Ces deux notions sont donc réellement complémentaires : le bien-être est important, surtout à une époque où la vie quotidienne trépidante est génératrice de stress.

***Le mot de la fin ?***

Nous avons à relever un défi important : les enjeux du sport-santé sont primordiaux.

L'ONAPS et le PRN2SBE, outils privilégiés du ministère en matière de sport santé doivent jouer un rôle essentiel au service des différents acteurs du sport santé au plan national avec pour objectif principal de mettre à l'activité physique une grande majorité de nos concitoyens.

*Le Pôle ressources national sport  
santé bien-être, est joignable au :*  
*Creps Vichy*  
*2 Route de Charmeil,*  
*03700 Bellerive-sur-Allier*  
*04 70 59 85 60*